

## Séance du lundi 13 juillet 2015

**Présents** : Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Monsieur Guy MAYA, Monsieur Nicolas ANDREU, Monsieur Jérôme BALARAN, Monsieur Thierry BOURG, Madame Nathalie FAURÉ, Monsieur Luc PELISSIER.

**Représentés** : Madame Martine CABIE, Madame Agnès BRUNELLO, Monsieur Laurent GIMENEZ, Madame Nathalie PITOT, Madame Bérengère WAMBERGUE.

**Excusés** : Monsieur José TIGNÈRES.

**Absents** : Monsieur Étienne COMBES.

**Secrétaire(s) de la séance**: Nathalie FAURÉ.

### **Ordre du jour**:

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| 1- Validation du PLU                           | 2- Emprunts École             |
| 3- Participations Voyages Scolaires            | 4- DM 2015-03                 |
| 4- Participation Scolaires Mézens - Roquemaure | 5- Concession Cimetière Grâce |
| 6- Divers                                      |                               |

## Délibérations du conseil

### **Participation Classe Découverte Las Payras Rabastens ( DE\_2015\_040)**

La commission des finances ayant préparée le budget primitif propose aux membres du Conseil Municipal une participation financière de la commune pour la classe découverte des enfants en CM2, c'étant déroulé en juin 2015, scolarisés à l'école Primaire de Las Payras à Rabastens.

L'effectif pour la commune de Grazac est de 3 enfants et la participation demandée est de 80 euros par enfant, ce qui fait un total de 240 euros.

Le paiement s'effectuera sur présentation des justificatifs (liste).

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DÉCIDE** le paiement d'une participation de 240 euros pour la classe découverte des enfants du CM2 de l'école primaire de Las Payras de Rabastens,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération et des démarches administratives.

### **Vote de crédits supplémentaires DM 2015-03 ( DE\_2015\_041)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6188	Autres frais divers	-384.00	
6281	Concours divers (cotisations)	284.00	

6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	100.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **Annulation Emprunt de la Caisse Épargne ( DE\_2015\_042)**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal en date du 29 juin 2015, il a été question de délibérer pour contracter un emprunt (DE\_2015\_035).

A ce moment là, la commune n'avez pas reçu la dernière proposition du Crédit Agricole, reçu le lendemain. Étant donné que cette proposition, datant du 26 juin 2015, est plus avantageuse pour la commune, Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal annule la délibération DE\_2015\_035.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'annuler la délibération N° DE\_2015\_035 en date du 29 juin 2015, concernant l'emprunt mentionner auprès de la Caisse d'Épargne,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

### **Emprunt SEGALAN - CANMP pour École ( DE\_2015\_043)**

Vu le budget de la commune de Grazac (Tarn), voté et approuvé par le conseil municipal le 13 avril 2015 et visé par l'autorité administrative le 21 avril 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La commune de Grazac (Tarn) contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : **École de Grazac (Tarn)**

Montant : **450.000 euros**

Durée de l'amortissement : **20 ans**

Taux fixe : **1,970 %**

Périodicité : **annuelle à échéance constante**

Commission d'engagement : **900 euros**

**Débloccage** : L'intégralité des fonds sera débloquée dans un délai de 4 mois (conformément à nos conditions générales), au-delà le taux fixe sera révisé.

ARTICLE 3 : La commune de Grazac (Tarn) s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Grazac (Tarn) s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

## **Bilan de Concertation et Arrêt du projet de PLU ( DE\_2015\_044)**

### **Bilan de la Concertation :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 juin 2011, le Conseil Municipal a ouvert la concertation auprès de la population tout au long de la réflexion jusqu'à la mise en forme du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette délibération précise notamment les modalités de la concertation, qui s'est organisée de la façon suivante :

- Association de la population, Des associations locales et Des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme;
- Mise à disposition du public d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions, ouvert le 28 juin 2011, auquel les courriers reçus par plis postal ont été annexés. Durant cette période, la municipalité s'est tenue à la disposition du public afin de recueillir les observations et apporter toutes les informations et explications;
- Mise à disposition du public des éléments d'études, documents du PLU et du registre aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie;
- Exposition au public, le 13 juin 2012, des éléments d'études et documents du PLU;
- Organisation de réunions publiques : le 13 juin 2012 et le 31 mars 2015;
- Informations sur l'avance du PLU dans les bulletins municipaux de 2012, 2013 et 2014 de la commune;
- Restitution du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture auprès des agriculteurs enquêtés en juin 2012;

Monsieur le Maire présente les observations formulées (écrites ou orales) lors de la concertation : Tout au long de celle-ci Monsieur le Maire et le Conseiller en charge de l'Urbanisme ont pris en compte les demandes formulées par les habitants ayant sollicité d'être reçus.

En conclusion, Monsieur le Maire énonce les éléments de la concertation qui ont permis de faire évoluer le projet.

### **Validation du bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

#### **Le Conseil Municipal,**

- Vu le Code de l'Urbanisme;
- Vu la délibération du 28 juin 2011, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ouvrant la concertation et précisant les modalités de la concertation;
- Vu les modalités de concertation effectuées, conformément à la délibération de la prescription de l'élaboration du PLU;
- Vu le débat au sein du Conseil Municipal du 24 septembre 2013, validée par la délibération du 19 janvier 2015, portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD);
- Vu le projet du PLU et notamment le rapport de présentation, le Projet communal d'Aménagement et de Développement Durable, le règlement écrit, le règlement graphique et les annexes;
- Considérant que les résultats de la concertation sont pris en compte dans le projet du Plan Local d'Urbanisme;
- Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision et aux personnes qui ont demandé à être consultées;

- Après avoir entendu l'exposé du Maire;
- Confirme que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme, et aux modalités mentionnées dans la délibération de prescription du PLU;

**Tire le bilan** de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et **décide de clore** la concertation.

**Arrête le projet** de PLU de la Commune de Grazac (Tarn) tel qu'il est annexé à la présente;

**Dit que** le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture du public;

**Dit que** la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois;

**Précise que** le projet de PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques qui ont demandé à être consultées ainsi qu'aux communes limitrophes et d'établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés suivants :

- Préfet,
- Président du Conseil Régional,
- Président du Conseil Départemental,
- Président de l'établissement public chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCot),
- Président de la Communauté des Communes,
- Président de la Chambre d'Agriculture,
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Président de la Chambre des Métiers,
- Maires des communes limitrophes (pour information),
- Présidents des établissements publics voisins (pour information).

Les personnes publiques auront trois mois à la transmission du dossier pour formuler leur avis.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet.

### **Questions Diverses :**

- École de Mézens - Roquemaure : Demande de participation pour l'année scolaire 2014-2015 :  
Nous avons reçu la convention en mairie avec le nombre d'élèves et le CA de l'année N-1. Après étude le montant des charges nettes est de 115.352 euros pour un nombre annoncé de 94 élèves ce qui donne la montant de participation par élève de 1.227 euros. Or la convention reçu nous demande une participation de 1.461 euros par élève. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Mme HULOT Marie-Pierre du dossier et demande qu'il soit représenté lors de la prochaine séance.
- Concession cimetière de Grâce : Une résidente de Grazac demande l'accord du conseil pour l'acquisition d'une concession de cimetière de Grâce. Vote : 13 pour.
- Travaux École : 3ième réunion de travail le 15 juillet 2015. Prévision début des travaux le 1er septembre 2015 : Construction. Terrassement vers le 15 août 2015.
- Récompense : Il est proposé de récompenser certaines personnes de la commune pour leurs dévouements, pour les services rendus. Proposition de le mentionner dans le bulletin municipal.

Levée de séance à 22 heures 30 minutes.